

Webinaire ASG

La formation dans la gestion de fortune

- ✓ Le webinaire va débuter dans quelques minutes.
- ✓ Vous pouvez poser vos questions à l'aide de l'option Q&R et "liker" celles qui vous intéressent le plus.
- ✓ Les slides de présentation seront publiés sur le site ASG sous Training/Conférences/Webinaires.

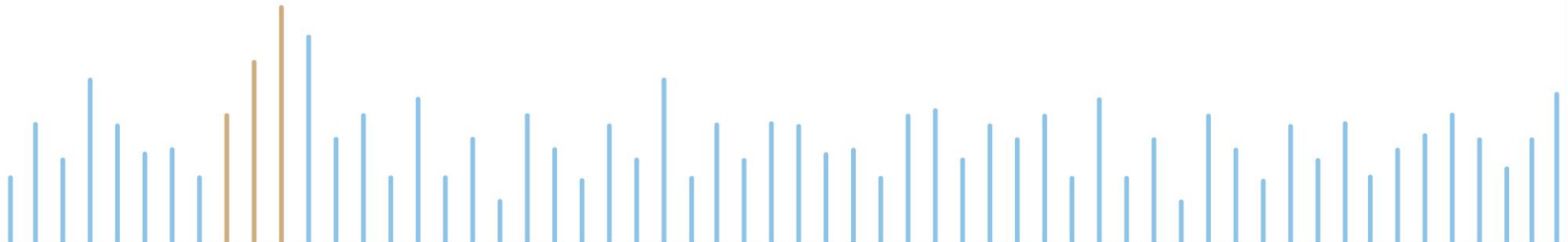
Bon webinaire !



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV
Association Suisse des Gestionnaires de fortune | ASG
Associazione Svizzera di Gestori patrimoniali | ASG
Swiss Association of Wealth Managers | SAM

Webinaire ASG

La formation dans la gestion de fortune



Programme – Focus



Points de repères



Evolution & Organisation



Plateforme & Support ASG



Points de repères

- ✓ Environnement de formation pour la gestion de fortune
- ✓ Obligations de formation
- ✓ Mise en œuvre

Formation/certification – Environnement GF

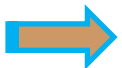
- CFC / MP; BEM (formation bancaire initiale pour porteurs de maturité)
- Institutions de formation / Ecoles supérieures : diplôme fédéral, brevet fédéral, diplômes ES (Banking & Finance)
- Hautes écoles : BA/MA & CAS/DAS/MAS dans un domaine connexe
- Certificats de branche (privés)
- Certification de personne : certification SAQ (Certified Wealth Management Advisor CWMA) – Secteur bancaire suisse

LEFin/LSFin – Obligation de se former

- Niveau entreprise : Organisation appropriée et activité irréprochable (art. 9 LEFin, art. 11 LEFin, art. 21 LSFin)
- Niveau personnel spécialisé : les dirigeants qualifiés (art. 20 LEFin et 25 OEFin) et les employés (art. 12 OEFin al.3, art. 22 et 23 al.1 let. b. LSFin)



Pas de standard, pas de « règles unifiées » = complexité mais aussi flexibilité



Exigences requises en matière LBA demeurent inchangées :

Arrêt TAF sur article 8 LBA : (...) *selon une partie de la doctrine, chaque intermédiaire financier devrait prévoir au minimum une formation continue d'une demi-journée par année pour les collaborateurs ayant des responsabilités LBA.*

Formation continue – Mise en œuvre

- Contexte évolutif : orientation cadre et adaptabilité
- Rôle de l'association professionnelle : interlocuteur reconnu des parties prenantes (autorités de surveillance, auditeurs, prestataires concernés et branche/profession) et référence en matière de formation
- Cadre réglementaire : Respect et garantie (documentation/preuve et adéquation/plausibilité) de l'obligation de se former régulièrement

Evolution et organisation

- ✓ Les évolutions à ce jour
- ✓ Les points à retenir
- ✓ L'organisation de la formation

Formation continue – Etapes clés

- Information/contacts avec la FINMA : présentation programme ASG et échanges réguliers
- Dialogue avec les OS : élaboration de la « Solution harmonisée » ; un cadre commun sur les contenus, durées et modes de formation en fonction des profils d'activités (mai 2022 - juin 2024)
- Pas de liste spécifique de formations reconnues par les autorités de surveillance (contrairement à la formation requise pour les conseillers-ères à la clientèle)
- Diversité des pratiques de surveillance relatives à la formation
- Intervention au printemps 2024 de la FINMA : indépendance des OS envers la formation et pas de définition de « standard »
- Publication du Cadre de référence ASG (juillet 2024)


Formation continue – Points à retenir

- Précisions de la FINMA :
 - Le dirigeant qualifié (DQ) est responsable de l'évaluation du caractère adéquat de la formation (critères plausibles)
 - L'OS surveille le respect des obligations en matière de formation dans le cadre de la garantie donnée par le DQ
 - Rappel du rôle des associations professionnelles en matière de formation continue en Suisse

- ➔ Positionnement de l'ASG : consultation de la FINMA et maintien du dialogue avec l'ensemble des acteurs clés pour toute adaptation éventuelle


Formation continue – Organisation

- Qui coordonne/gère la formation ? Par exemple, le compliance officer, les RH; le dirigeant demeure responsable de la formation
- Quels contenus ? LBA, LSFIn, LEFin et connaissances techniques requises pour l'exécution de l'activité
- Quelle périodicité ? « En permanence »
- Quelle orientation ? Cadre de référence de l'ASG

 Hormis les exigences en matière LBA, une marge d'appréciation demeure !

Formation continue – Cadre de référence

- Un cadre adapté à la branche
- Des profils professionnels liés à l'activité exercée
- Un outil pour gérer les formations et leur adéquation
- Une clarification des contenus, formats, périodicités

 *Recommandation de l'association professionnelle pour réaliser les obligations de l'assujetti en matière de formation continue*

NB. N'oubliez pas aussi le « profil de compétences du dirigeant dans la gestion de fortune » définissant les compétences professionnelles ([Site ASG](#))

Contenu et format

Le dirigeant qualifié (DQ) est responsable de sa formation et de celle de ses collaborateurs. Il doit évaluer le caractère adéquat des formations en fonction des activités et niveaux de responsabilité, afin de déterminer les contenus et leur pondération, formats, durées et périodicités.

- Pour le **contenu**, les cases **rouges** devraient être systématiquement suivies, les **orange**s sont recommandées et les **vertes** laissées à l'appréciation du DQ.
- Pour le **format**, les cases **bleues** sont à privilégier et les **grises** sont laissées à l'appréciation du DQ.

NB: le DQ doit pouvoir justifier ses programmes et choix à son auditeur et son OS.

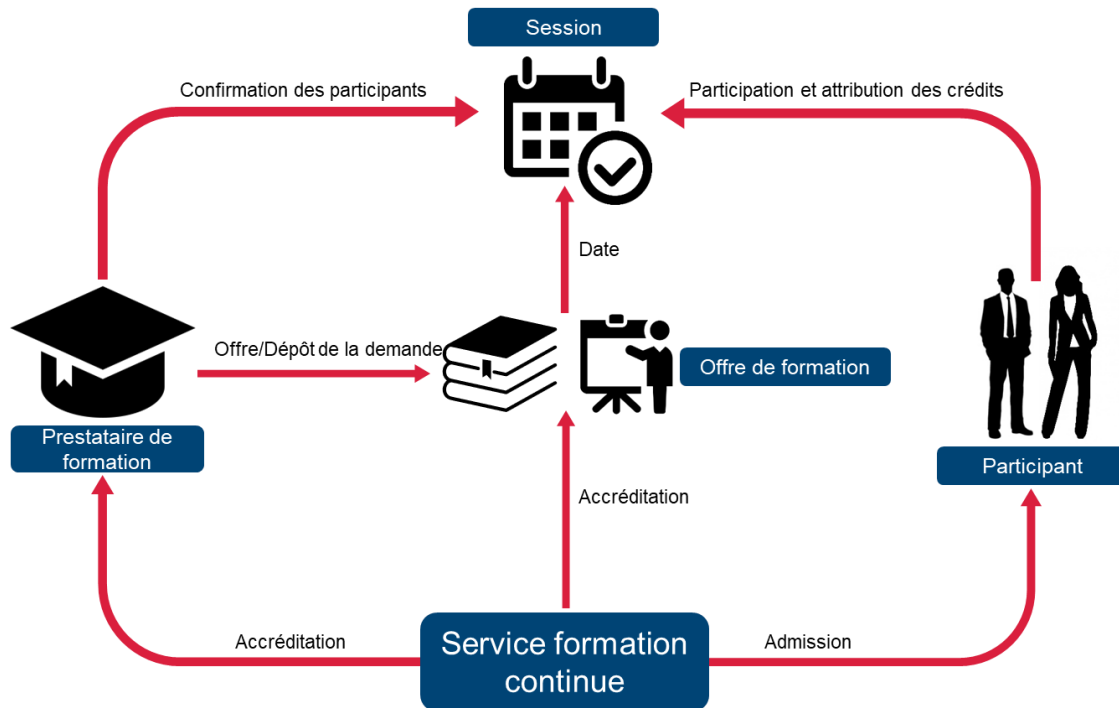
	Fonction	Dirigeant qualifié (DQ)	Responsable compliance	Responsable Risk	Autre employé avec activités en lien avec la LBA	Autre employé avec activités en lien avec la clientèle
Contenus / Formats						
B Blanchiment d'argent (LBA)		Red	Red	Yellow	Red	Green
Webinaire / Cours présentiel		Blue	Blue	Grey	Grey	Grey
E-Learning		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
Formation interne		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
R Règles de comportement (LSFin)		Red	Red	Red	Green	Red
Webinaire / Cours présentiel		Blue	Blue	Blue	Grey	Grey
E-Learning		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
Formation interne		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
O Organisation / Règles internes (LEFin)		Red	Red	Red	Green	Green
Webinaire / Cours présentiel		Blue	Blue	Blue	Grey	Grey
E-Learning		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
Formation interne		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
C Connaissances prof. et techniques		Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
Webinaire / Cours présentiel		Blue	Grey	Grey	Grey	Grey
E-Learning		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
Formation interne		Grey	Grey	Grey	Grey	Grey
Durée totale par an		1 journée	½ journée	½ journée	½ journée	2 heures minimum

La pondération entre les 4 contenus est adaptée à l'actualité et aux activités

Plateforme & Support ASG

- ✓ La plateforme et le programme de formation ASG
- ✓ La formation pour mon entreprise : soutien individualisé et outils

Plateforme de formation – Portail web



Plateforme de formation – Programme

- Programme adapté aux cadre réglementaire et évolutions contextuelles
- Validation et reconnaissance par points de crédit (basées sur la durée effective de formation)
- Offres de formation accréditées dans des formats et durées variés (5 domaines / correspondance au profil de compétences et exercice de la profession) – Plus de 400 offres !
- Flexibilité et individualisation des parcours
- Conseil et suivi personnalisés

Plateforme de formation – Programme

- Programme de formation «avec certificat et titre» ou «sans certificat» uniquement avec attestation (extrait de formation)
- Statut «avec certificat et titre» correspond à un standard de qualité | Certificat de branche (privé) de l'association professionnelle (non obligatoire)
- Les deux statuts permettent la validation et la documentation des formations effectuées dans l'extrait de formation



Voulez-vous en savoir plus ? Consultez notre [FAQ](#) | [LINK](#)

Programme – Offres de formation ASG

Des offres «sur mesure» adaptées aux évolutions et défis de la profession

- Webinaires thématiques (juridiques, techniques)
- Séminaires et conférences : veille juridique, master class, rendez-vous de la profession, congrès annuel
- Référents issus des partenaires avocats, réviseurs, du Comité scientifique et réseau des hautes écoles ainsi que d'experts reconnus de la profession



Offre gratuite et réservée aux membres ASG

Programme – Formations réglementaires

- Webinaires annuels ouverts aux membres, non membres et auditeurs
- Offre reconnue dans le programme ASG et la recertification CWMA (SAQ, *comportement*)
- Plusieurs sessions en 3 langues avec des partenaires avocats, réviseurs et experts de la finance
- Agenda publié sur le site avec inscription directe (T1)
- Attestation de participation




Voulez-vous en savoir plus ? Consultez notre site internet [LINK](#)

Formation – Support entreprise

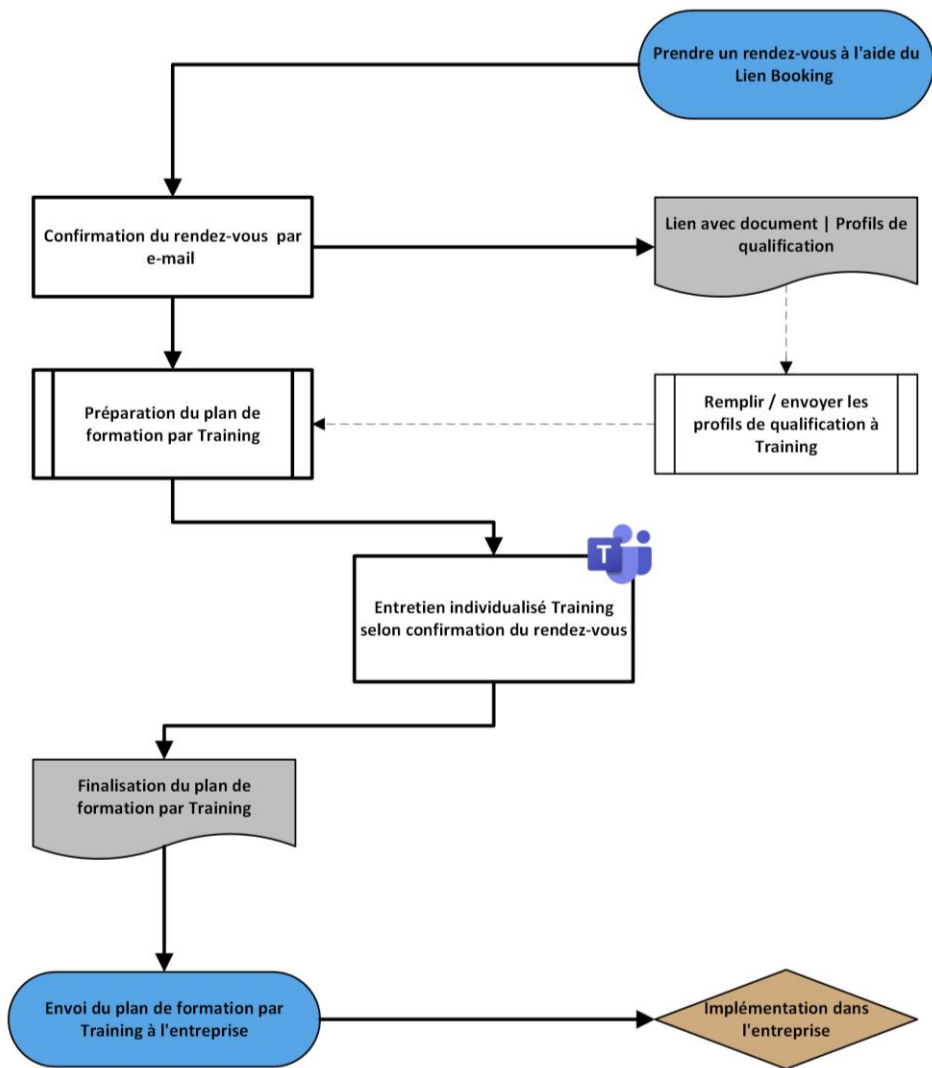
Une expertise et des outils pour :

- ✓ Gérer et coordonner la formation au sein de l'entreprise
- ✓ Planifier les formations en fonction du profil de qualification (besoins et périodicité)
- ✓ Suivre et documenter la formation au sein de l'entreprise

 Un pilotage de la formation facilité à long terme pour les GF avec des besoins spécifiques !



La formation pour mon entreprise : un support ASG



Vos questions



Merci pour votre attention et bonne journée !



Verband Schweizerischer Vermögensverwalter | VSV
Association Suisse des Gestionnaires de fortune | ASG
Associazione Svizzera di Gestori patrimoniali | ASG
Swiss Association of Wealth Managers | SAM